

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 29 OCTOBRE 2015

2015-29 INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR LES VEHICULES ELECTRIQUES – ADOPTION D'UN SCHEMA DE DEPLOIEMENT

L'an deux mille quinze, le jeudi 29 octobre, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courrier du 23 octobre 2015, s'est réuni dans les locaux du SYDELA, à Orvault (44), sous la présidence de Bernard CLOUET, Président en exercice.

Nombre de délégués en exercice : 24

Délégués présents : 19
Votants : 20

Titulaires présents :

Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire
Monsieur Patrick LEHOURS, délégué du collège électoral de Cœur Pays de Retz
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la région de Blain
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la région de Nozay
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson
Monsieur Joseph LAIGRE, délégué du collège électoral de Pornic
Monsieur Pierre-André PERROUIN, délégué du collège électoral de Vallet
Monsieur Gérard BARRIER, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis
Monsieur Serge HEAS, délégué du collège électoral du Castelbriantais
Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale
Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué du collège électoral Sèvre, Maine et Goulaine
Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire

Titulaires absents :

Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu,
Monsieur Yannis BEILLEVERT, délégué du collège électoral de la région de Machecoul
Monsieur Jean-Pierre MARCHAIS, délégué du collège électoral de Loire Divatte
Monsieur David HEMION, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Madame Chantal PAILLUSSON, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur André GUIHARD, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis (excusé)
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon

Délégués suppléants présents et remplaçant un titulaire :

Madame Mireille HOLOWAN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Loïc MARCHESSEAU, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis

Délégués suppléants présents sans voix délibérantes :

Monsieur Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Jérôme RIPAYRE, délégué du collège électoral de la région de Nozay

Pouvoirs :

Monsieur Bernard LEBEAU donne pouvoir à Gérard ESNAULT

Secrétaire de séance : Gérard ESNAULT

Affichage le 30 octobre 2015

2015-29 INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR LES VEHICULES ELECTRIQUES – ADOPTION D'UN SCHEMA DE DEPLOIEMENT

Vu l'article L. 2224-37 du code général des collectivités territoriales,

Au cours du 2^{ème} semestre 2014, le SYDELA a élaboré un schéma de déploiement de bornes de recharge pour les véhicules électriques, examiné et validé par la commission « Energies ».

Ce 1^{er} schéma répondait aux critères suivants à l'échelle du territoire de la Loire-Atlantique, hors Nantes Métropole :

- Une borne par commune dont la population est supérieure ou égale à 1 500 habitants,
- Une borne à moins de 20 kms en tout point du réseau routier.

Ce schéma prévoyait in fine un déploiement de 215 bornes accélérées et de 12 bornes rapides. L'ADEME a validé ce schéma le 25 février 2015 en accordant un financement sur les investissements au taux de 50% pour les bornes accélérées et de 30% pour les bornes rapides.

Cependant, au début de l'année 2015, le groupe Bolloré a reçu un agrément ministériel pour déployer 8 000 bornes, soit 16 000 points de charge sur l'ensemble du territoire national. Des discussions ont été engagées avec les représentants de cette entreprise afin de mettre en cohérence les deux projets.

A l'issue de ces échanges, un nouveau schéma prévisionnel de déploiement a été arrêté par la commission « Energies » lors de sa réunion du 15 octobre dernier, comprenant 137 bornes accélérées sur 125 communes et 12 bornes rapides, à déployer en 2016 et 2017. Les coûts prévisionnels de ce projet en investissement s'élèvent à 2 692 000 € TTC et à 145 000 € TTC de fonctionnement annuel.

Les objectifs de ce projet sont les suivants :

- Favoriser l'émergence rapide d'un nombre significatif de véhicules électriques pour contribuer activement à la réduction des rejets, notamment de CO₂,
- Garantir un accès équitable au service de recharge,
- Rassurer contre la peur d'une autonomie insuffisante.

Le déploiement du schéma à l'échelle du SYDELA va permettre :

- De proposer un projet cohérent sur le territoire avec un maillage et une densité réfléchis,
- D'optimiser le déploiement en conciliant les contraintes du réseau et les attentes des collectivités,
- D'assurer une parfaite compatibilité des équipements déployés avec les autres départements.

Sur proposition du bureau, le comité décide :

- De valider le schéma prévisionnel de déploiement des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques conformément à la carte ci-jointe étant entendu que des ajustements pourront être effectués à la marge sur le nombre de bornes et les communes concernées,
- De valider le principe d'un financement des investissements sur fonds propres du SYDELA et avec les subventions de l'ADEME, sans sollicitation de contribution des communes concernées,
- De valider le principe d'un financement des frais de fonctionnement sur les fonds propres du SYDELA,
- De valider le principe de la charge payante aux frais de l'utilisateur.

Votants : 20

Suffrages exprimés : 20

Pour : 19

Contre : 1

Le Président,
Bernard CLOUET

